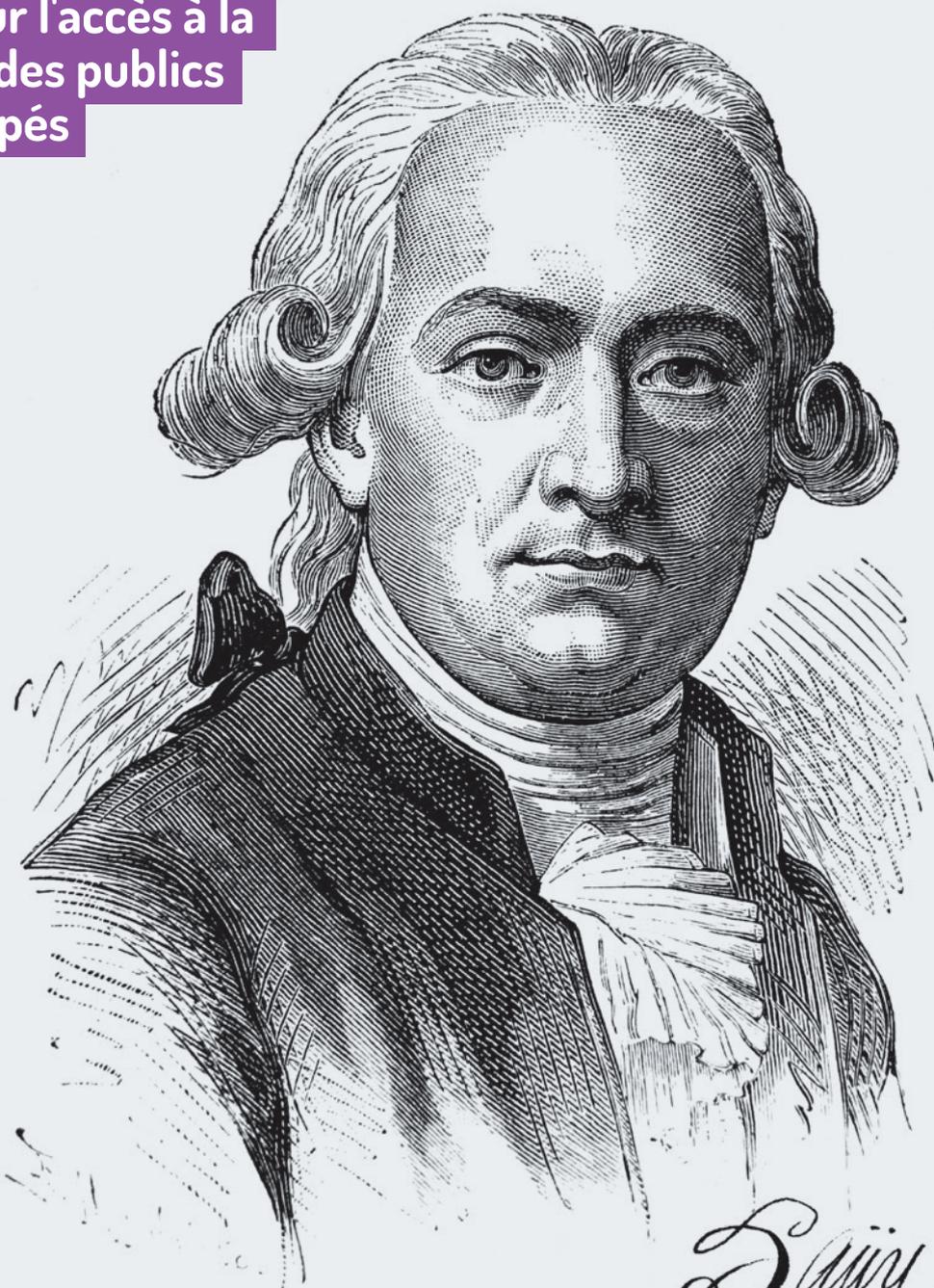


COMPRENDRE > 07

Agir pour l'accès à la
lecture des publics
handicapés



DÉCOUVRIR > 12

Valentin Haüy, pionnier des droits
des personnes aveugles et malvoyantes

Haüy V
Institut National
des Aveugles Travailleurs.

03 > ÉCOUTER

Régis Cubuk, formateur mécanicien cycles au CFRP et Vladen Khachatryan, en formation

04 > SE RETROUVER

Accessibilité numérique : déficients visuels, les grands oubliés !

07 > COMPRENDRE

Agir pour l'accès à la lecture des publics handicapés

12 > DÉCOUVRIR

Valentin Haüy, pionnier des droits des personnes aveugles et malvoyantes

14 > AGIR ENSEMBLE

Formation et emploi des déficients visuels : le coup de pouce des dons IFI



Chers donateurs, chers lecteurs, Avez-vous déjà imaginé la vie sans elle ?

Celle que l'on met parfois longtemps à maîtriser tant son apprentissage est difficile, qui plus est dans la langue de Molière : buter sur les mots, en comprendre le sens, maîtriser l'orthographe, la syntaxe...

Celle qui – une fois totalement maîtrisée – arrive à nous transporter, nous permet de rêver, nous évader même, développe notre créativité ou plus simplement si je puis dire, nous permet de comprendre le monde qui nous entoure.

Vous l'aurez compris, je vous parle de la lecture.

Face à elle, nous ne sommes pas tous égaux, et pourtant, nous en avons tous besoin, en premier lieu dans notre quotidien.

Ceux qui en sont éloignés en souffrent. Il existe même une expression qui résume bien leur situation, on parle alors de « famine du livre ». Ce terme peut paraître fort mais si l'on se pose deux minutes pour y réfléchir, imaginer la vie sans elle nous permet de comprendre à quel point cette expression prend tout son sens.

Alors que faire pour lutter contre ce fléau ? Adapter ! encore et toujours. Et c'est ce que nous faisons de toutes nos forces au sein de l'association. En braille papier, en braille numérique, en gros caractères, avec des voix humaines, de synthèse... Oui, nous adaptons sans cesse pour permettre à tous ceux qui utilisent les services de notre médiathèque de lire encore et encore.

Ce n'est pas un hasard si le Président de la République a fait de la lecture la Grande cause nationale 2021-2022. Alors si comme nous, vous avez pris la mesure de la nécessité de nos travaux d'adaptation, je vous invite à continuer à nous soutenir.

Quand on sait que seuls 8 % des livres existants sont accessibles, on comprend aisément que le chemin qu'il nous reste à parcourir sera long !

D'avance, et avec confiance, je vous remercie pour votre soutien.

Sylvain Nivard
Président



Qui fait votre Valentin Haüy Actualités ?

Le Valentin Haüy Actualités est une revue trimestrielle éditée par l'association Valentin Haüy, 5 rue Duroc, Paris 7^e - Tél : 01 44 49 27 27 - vhactualites@avh.asso.fr - Téléchargeable et disponible en version audio sur www.avh.asso.fr

Directeur de la publication : Sylvain Nivard - Rédacteur en chef : Olivier Loock - Comité de rédaction : Marie Bernadette Alexandre, Carole Bailly, Luc Bacot, Céline Boëuf, Véronique Ciredeck, Bénédicte Gacic, Géraldine Joubert, Emilie Lèbre, Claudine Legrand, Karine Rocq - A participé à ce numéro : Michel Le Guern - Crédits photos : AVH, iStock, N. Bouda
Couverture : AVH - Réalisation : Vincent Dutrieux - Imprimeur : AGEFIM, Asnières-sur-Seine
Commission paritaire n° 0123 H 88398 - ISSN : 1163-1317 - Dépôt légal : Mars 2022. Ce numéro a été imprimé à 62 550 exemplaires. Il est accompagné d'une lettre, d'un bon de générosité et d'une enveloppe retour pour une partie des adresses.

Couverture : portrait (gravure) de Valentin Haüy accompagné de sa signature et la mention manuscrite "Instituteur national des aveugles travailleurs".



« Je suis professeur au CFRP de l'association Valentin Haüy depuis 22 ans. J'ai commencé en tant que formateur cannage-rempaillage en meubles et en 2016, je suis devenu formateur pour les mécaniciens cycle. La transition a été simple pour moi puisqu'avant de devenir malvoyant, je connaissais la mécanique moto. À 5 ans, je disais déjà que je voulais devenir enseignant ! La qualité principale pour être un bon formateur, c'est la patience. Il faut être capable de répéter la même chose jusqu'à ce que la personne comprenne. Et aussi avoir la capacité à s'adapter au niveau de chacun. J'adore former ! »

Régis Cubuk, formateur mécanicien cycle au Centre de formation et de rééducation professionnelle (CFRP)



> ÉCOUTER



« J'ai dû arrêter mon métier à cause de ma malvoyance et maintenant je suis en année préparatoire de mécanicien cycle. Moi qui ne connaissais rien au monde du vélo, je commence à vraiment l'aimer et même à le faire aimer à mon entourage. Quand on trouve par soi-même l'origine du problème sur un vélo et qu'on peut le réparer, c'est vraiment très satisfaisant. Mis à part quand une petite pièce tombe à terre et qu'il faut la retrouver, le handicap visuel n'est pas un problème pour pratiquer la mécanique cycle. C'est surtout une question d'expérience. On a même un avantage par rapport aux voyants parce que beaucoup de réparations se font au toucher et c'est un sens qu'on a plus développé. »

Vladien Khachatryan, en première année de formation mécanicien cycle



Personne malvoyante utilisant un smartphone.

> SE RETROUVER

Accessibilité numérique : déficients visuels, les grands oubliés !

Une démarche administrative, un achat, une consultation médicale, ou encore un voyage à programmer ? Aujourd'hui, Internet est incontournable. Toutefois, il existe certaines inégalités face au numérique et une société inclusive se construit en tenant compte de l'ensemble de ses citoyens sans exception.

90 % des sites restent inaccessibles alors que près de 12 millions de personnes sont concernées dont près de 2 millions de personnes déficientes visuelles en France. Sur les 250 démarches administratives les plus utilisées par les Français, seules 15 % respectent les normes d'accessibilité. Il est possible de payer ses impôts en ligne mais beaucoup d'autres démarches essentielles pour vivre en citoyens autonomes ne sont pas possibles à réaliser par des personnes déficientes visuelles sans l'aide d'une personne voyante. Pourquoi ?

Oui, les aveugles et les malvoyants peuvent surfer sur Internet !

La pandémie de la Covid-19, et les restrictions imposées pour en venir à bout, ont participé à

accélérer davantage encore le recours au numérique, accentuant d'autant l'isolement des personnes en situation de handicap et leurs capacités d'autonomie.

Pour peu qu'elles soient équipées. Le problème qu'elles rencontrent, c'est l'inaccessibilité des sites internet ! Au plan technologique, l'accessibilité numérique ne présente aucune difficulté.

Alors que notre pays assure depuis le 1^{er} janvier 2022 la présidence du Conseil de l'Union européenne et s'apprête à transposer en droit français l'Acte législatif européen sur l'accessibilité, l'échec de la loi de 2005 est sans appel. Il l'est d'autant plus que, au lieu de renforcer ses ambitions, le Gouvernement les révisé régulièrement à la baisse.

Le temps n'est plus à la réflexion, il est urgent d'agir.

Un sursaut français s'impose donc pour créer une société numérique inclusive en tenant compte des vulnérabilités, développer de nouveaux marchés en veillant à ce que la relance profite à tous et œuvrer pour faire de l'Union Européenne un territoire numérique, souverain, fondé sur des valeurs d'égalité.

Faire du numérique une opportunité réelle pour tous

L'association Valentin Haüy formule 12 propositions pour concrétiser l'obligation légale de rendre accessibles les services de communication au public en ligne aux personnes en situation de handicap et de faire du « numérique responsable » une opportunité pour tous. Voici les cinq propositions essentielles :

- mettre en place une autorité de contrôle et de sanction dotée de moyens pour agir,
- sanctionner de manière spécifique le défaut d'accessibilité numérique,
- conditionner l'octroi des aides publiques et l'accès aux marchés publics à une démarche inclusive,

- développer une filière des métiers de l'accessibilité du numérique,
- abaisser le seuil du chiffre d'affaires des entreprises soumises à la loi pour mieux mobiliser les acteurs privés.

Découvrez l'intégralité du plaidoyer et les 12 propositions en consultant les pages [plaidoyer pour l'accessibilité numérique](#) du site.

L'accessibilité numérique concerne non seulement les personnes en situation de handicap physique ou mental, mais également les personnes âgées qui représentent, avec l'allongement de la durée de vie, une part croissante de la société. Chacun d'entre nous sera donc concerné à un moment de sa vie. **L'accessibilité numérique est avant tout un enjeu sociétal majeur.**

La concertation et la sensibilisation sont des clés essentielles pour arriver à une accessibilité universelle.

Et vous, pourriez-vous vivre sans accéder à Internet ? ●

Theia®, une application innovante pour sécuriser la prise de médicaments des personnes déficientes visuelles

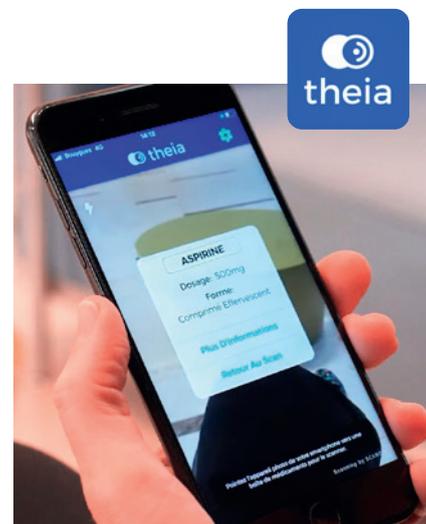
À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre 2021, Sanofi a lancé Theia®, la première application conçue pour que les personnes déficientes visuelles puissent prendre leurs médicaments avec plus d'autonomie et de sécurité. L'équipe du pôle accessibilité de l'association Valentin Haüy s'est mobilisée aux côtés des équipes de Sanofi pour que cette application soit accessible et adaptée aux attentes des personnes aveugles et malvoyantes. Après les tests, les approbations et la mise à disposition sur IOS et sur Android.

L'application Theia®, disponible gratuitement, permet de **scanner le code-barres ou le code DataMatrix de l'ensemble des médicaments disponibles en France** à l'aide d'un téléphone mobile.

Simple d'utilisation, l'application affiche à l'écran et fournit simultanément la lecture par synthèse vocale du nom du médicament, son dosage, son numéro de lot, sa date d'expiration et un résumé des informations à connaître sur le médicament, issues d'une base de référence reconnue sur les produits santé.

100 % accessible à tous, l'application Theia® couvre plus de 13 000 médicaments disponibles sur le marché français. Les informations générées par l'application proviennent du Vidal, une base d'information de référence sur les produits de santé à destination des professionnels de santé.

Cette application n'a cependant aucunement vocation à se substituer à un avis, un diagnostic ou un traitement médical. ●



Inauguration d'une cuisine adaptée pour non-voyants et malvoyants à Grenoble

Fin 2021, le comité Valentin Haüy de l'Isère a inauguré dans son local de Grenoble sa nouvelle cuisine adaptée, en présence de Sandrine Chaix, vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge du handicap et de l'action sociale et d'Éric Janin et de Jean-Patrick Bolf, administrateurs de la SLE (Société locale d'épargne) de la Caisse d'Épargne Région Grenobloise. Les subventions de 15 000 € versées par chacune de ces deux entités ont contribué à cette belle réalisation.

« C'est un véritable tremplin pour redonner aux bénéficiaires le goût de mordre la vie à pleines dents ! Nous allons pouvoir dispenser des cours et organiser des ateliers de cuisine », se réjouit François Brun, président du comité.

Cette cuisine constitue un vrai outil d'apprentissage et d'autonomie : étiquettes en braille sur les tiroirs et placards, repères et boutons pour la plaque de cuisson vocale, mobilier aux couleurs contrastées.

Cet aménagement va permettre de :

- présenter aux personnes déficientes visuelles et en fauteuil ce que peut être une cuisine adaptée,
- donner à l'institutrice en autonomie du comité les moyens matériels pour ses cours de cuisine adaptée,
- organiser, plusieurs fois par an, un atelier cuisine avec une bénévole non-voyante dans le rôle de chef.

Le précieux concours des bénévoles et bénéficiaires du comité, ainsi que les coups de pouce de leurs proches, ont créé une dynamique appréciée de tous.

Contact : Comité Valentin Haüy de l'Isère - 21 bis avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble
Tél : 04 76 87 83 82 - comite.grenoble@avh.asso.fr <http://grenoble.avh.asso.fr> ●

Étude Homère

Il ne vous reste plus que quelques semaines pour participer à l'étude nationale sur la déficience visuelle Homère ! L'étude Homère a pour objectif d'avoir une connaissance précise du vécu quotidien des personnes aveugles ou malvoyantes quels que soient leur âge et leur territoire, afin d'améliorer leur accompagnement. Si vous êtes une personne déficiente visuelle et que vous voulez partager votre expérience, vous avez jusqu'au 30 mai 2022 pour répondre au questionnaire.

Les résultats de cette grande enquête seront ensuite étudiés puis publiés à la fin de l'année 2022.

<https://etude-homere.org/> ●

AGENDA!

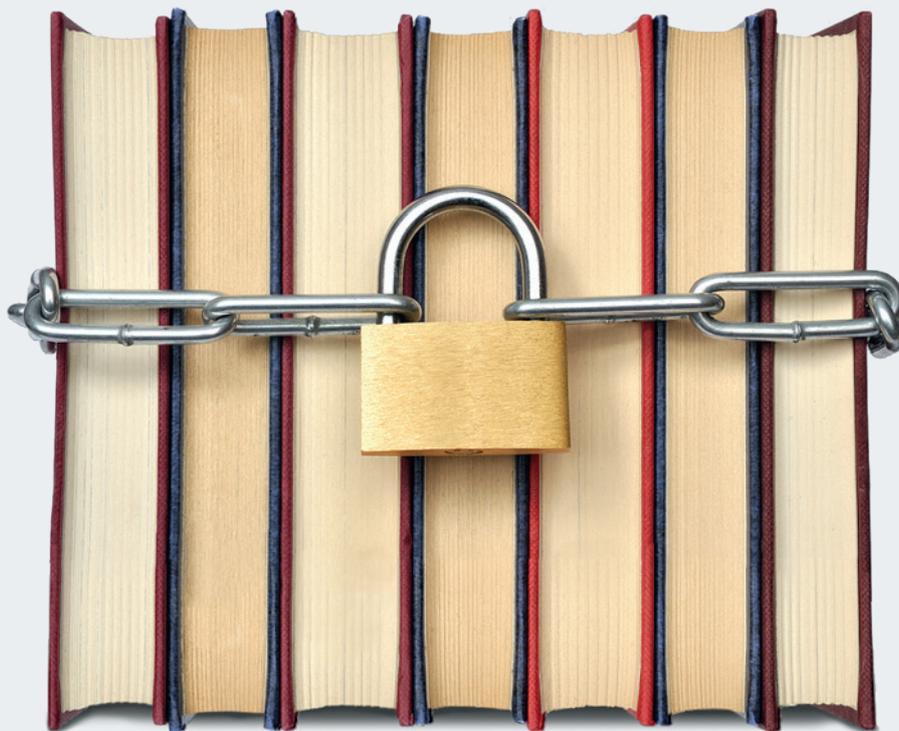
Du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, nous avons peu de visibilité sur les événements à venir. Nous vous suggérons de consulter régulièrement notre site internet www.avh.asso.fr.

16 mars 2022 - Concours du Poinçon Magique

19 mars 2022 - Bicentenaire de la mort de Valentin Haüy

11 juin 2022 - 7^e édition du Triathlon National en Duo - Pièce d'Eau des Suisses à Versailles (78)





> COMPRENDRE

Agir pour l'accès à la lecture des publics handicapés

Au mois de juin dernier, en visite à Château-Thierry, le président de la République, Emmanuel Macron lançait la lecture comme Grande cause nationale de l'été 2021 à l'été 2022, avec la ferme volonté de mettre la lecture et la langue française au cœur de la vie de tous les Français, en portant une attention à ceux qui en sont éloignés. Ces publics empêchés représentent, aujourd'hui, pas loin de 10 % de la population française.

Qui sont-ils et comment leur donner un meilleur accès à la lecture pour les sortir de cette exclusion qui les mènent souvent à un isolement total et à une souffrance intense ? Notre magazine lève un coin du voile.

Agir pour l'accès à la lecture des publics handicapés

Les publics handicapés empêchés de lire sont toutes les personnes qui ne peuvent pas lire de l'imprimé du fait de leur handicap. Ce groupe inclut les personnes déficientes visuelles qu'elles soient malvoyantes ou aveugles, les personnes avec un handicap intellectuel qui ne peuvent pas déchiffrer de texte, les personnes avec un handicap moteur qui ne peuvent pas tenir un livre, tourner les pages ou maintenir leur regard sur la ligne et les personnes avec des troubles cognitifs acquis (maladie d'Alzheimer...) ou innés (troubles « dys »).

L'édition adaptée d'un livre, consiste donc à rendre accessible le texte de ce livre à tous ces publics, dans des formats différents adaptés à chaque handicap. Cette activité échappe aux droits d'auteur dans le cadre juridique de l'exception de droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap.

Laurette Uzan, responsable de la médiathèque Valentin Haüy et membre du Centre national du livre nous confie sa satisfaction : « Nous avons ainsi la possibilité d'adapter n'importe quel ouvrage édité en France sans autorisation ni rétribution de l'éditeur. Ce qui nous permet de l'adapter et de le diffuser gratuitement à une population qui, sinon, n'aurait pas accès du tout à l'écrit ! »

Plébiscite du livre audio

Le livre audio est une adaptation du livre qui convient parfaitement à tous. C'est la vraie solution qui fonctionne le mieux et représente 96 % des prêts d'ouvrages adaptés en bibliothèque ou médiathèque. Ils sont au format audio Daisy, qui permet d'avoir un rapport actif



voire scolaire à la lecture : se déplacer dans le livre, garder des marque-pages, passer de livre en livre, etc.

92 % des livres existants ne peuvent être lus par les personnes en situation de handicap

Laurette Uzan se réjouit du succès du livre audio mais déplore que faute d'adaptation, seuls 8 % des livres disponibles sur le marché soient accessibles aux publics empêchés de lire.

La lecture, Grande cause nationale, devrait servir l'essor et la démocratisation du livre audio. En effet, le Centre national du livre devrait développer un partenariat avec l'association « La Plume de

Paon » qui soutient le livre audio et son développement auprès des lycéens et des publics empêchés ou allophones.

L'autre adaptation plus traditionnelle, plus connue, mais aussi plus spécialisée, c'est le braille. Il est utilisé par les personnes aveugles ou très malvoyantes, par les personnes ayant perdu la vue tôt ou en céci-surdité. Certes difficile à apprendre tardivement, le braille reste le meilleur mode d'accès à un texte dans les détails et donc la condition d'une inclusion scolaire – puis estudiantine et professionnelle – des enfants aveugles.

Le passage au numérique redonne vie au braille car les coûts de production du braille



papier sont très élevés et le stockage des ouvrages demande de la place. Par exemple, la série des Harry Potter nécessite à elle seule un meuble complet. La collection francophone de la médiathèque Valentin Haüy, l'une des plus grandes au monde, représente 17 km de rayonnage ! Trop volumineuses, ces collections ne peuvent pas être développées, d'où l'intérêt du braille numérique.

D'autres adaptations moins connues existent :

- le document tactile pour les enfants permet d'aborder une histoire de façon multi-sensorielle ;
- la langue des signes en vidéo ;
- pour les publics « dys », certaines mises en page sont adaptées en fonction du trouble ;
- les éditions commerciales en gros caractères (police corps 16, interlignage plus marqué, papier mat, plus épais) pour dégénérescence maculaire liée à l'âge ;

1 - Lecture d'un livre braille dans une bibliothèque.

2 - Écolière en difficulté devant un livre ouvert.

3 - Laurette Uzan, responsable de la médiathèque Valentin Haüy.

- le mode d'adaptation « facile à lire et à comprendre (FALC) » : techniques de rédaction, de mise en page et de formulation, qui font qu'un texte est extrêmement facile à intégrer par des personnes en situation de troubles cognitifs ou en difficulté de concentration.

Ce sont les adaptations les plus utilisées.

La médiathèque Valentin Haüy propose des livres avec le texte et l'audio qui permettent aux lecteurs, en particulier à ceux atteints de troubles « dys », de synchroniser le défilement du texte écrit avec sa lecture par une voix de synthèse.

Suite page 10 >

Le saviez-vous ?

À peine 10 % des livres publiés dans le monde sont accessibles aux personnes déficientes visuelles.

Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est la concrétisation du **Traité de Marrakech** du 27 juin 2013, premier traité de droit d'auteur à intégrer la dimension humaine et sociale des droits de l'homme afin de pallier cette « pénurie mondiale du livre ». Cet accord adopté par les États membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) entend faciliter l'accès des textes imprimés et des œuvres publiées aux aveugles, aux

malvoyants et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture.

Concrètement, ABC est un partenariat multipartite entre organismes représentant les personnes rencontrant des difficultés de lecture des textes, bibliothèques pour personnes déficientes visuelles, organismes de normalisation, organismes représentant auteurs, éditeurs et organisations de gestion collective.

Sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la mission d'ABC est de mettre en œuvre, d'accompagner et d'encadrer toutes les actions permettant

d'accroître la mise à disposition du nombre de livres dans des formats accessibles – braille, format audio, texte électronique, gros caractères – à l'échelle mondiale, pour les aveugles, les malvoyants et les personnes en situation de handicap.

Les entités autorisées, affiliées à ABC – comme l'association Valentin Haüy – peuvent, ainsi, puiser gratuitement dans le fonds du **service mondial d'échange de livres**, les contenus disponibles dont elles ont besoin.

www.accessiblebooksconsortium.org

> Suite de la page 9

« Pour moi, une librairie, c'est extrêmement frustrant ! »

Les pratiques de lecture diffèrent selon les situations des personnes et leur relation à la lecture peut être très compliquée. Certaines en situation de déficience visuelle parlent de manque et de frustration. En témoigne cette bibliothécaire aveugle pour qui « *une librairie, c'est comme une religieuse au chocolat dans la vitrine d'un pâtissier pour une personne qui ne peut pas manger de sucre. C'est extrêmement frustrant !* ».

Ce vécu est officiellement connu au niveau international sous le phénomène de « famine du livre » ; les lecteurs souffrent et sont affamés de livres. Le taux de prêts dans le réseau des bibliothèques ou médiathèques pour publics empêchés de lire est dix fois supérieur à celui des bibliothèques municipales classiques.

Pour les publics « dys », les problématiques sont différentes. Les enfants à l'école sont obligés de lire des textes qu'ils ne parviennent à déchiffrer. Ils sont en situation

d'échec face à des enseignants qui ne savent pas toujours comment les aider et se retrouvent eux-mêmes en situation d'échec... Il faut alors les réconcilier avec le texte et la lecture, notamment grâce aux adaptations audio avec textes. C'est le travail et surtout la mission des éditeurs adaptés.

La médiathèque Valentin Haüy, éditeur adapté et diffuseur au service des publics éloignés

Aujourd'hui en France, la médiathèque Valentin Haüy reste, à travers son réseau de bibliothèques partenaires et ses actions d'accompagnement mises en œuvre pour les publics empêchés, la référence en matière d'accessibilité aux textes et aux livres.

C'est elle qui possède aujourd'hui en France le plus grand nombre d'ouvrages en braille.

Le service éditeur adapté de l'association Valentin Haüy est organisé autour de trois pôles :

- un centre d'enregistrement chargé de recruter des bénévoles donneurs de voix, de suivre l'enregistrement des textes à domicile ou

dans les cabines d'enregistrement de l'association, de découper les enregistrements et de faire les montages. Plus de 400 bénévoles prêtent leur voix à ces enregistrements ;

- un pôle d'adaptation des ouvrages numériques pour réaliser les livres audio avec texte à partir des fichiers sources des éditeurs que la loi autorise à récupérer gratuitement auprès de la Bibliothèque nationale de France et à adapter en audio Daisy ou en braille ;

- une imprimerie permettant d'embossé une partie des ouvrages en braille papier.

Les échanges internationaux via le Traité de Marrakech sont une autre source d'acquisition des titres – lire l'encadré *Le saviez-vous ?* en page 9.

Ces échanges permettent de desserrer « la famine du livre ». En dix ans, la collection de la médiathèque a pu ainsi passer de 5 000 titres à 58 000 titres.

La diffusion au cœur de l'accessibilité

Sans la diffusion et l'assistance des bibliothécaires à tous ces publics empêchés, l'édition adaptée serait vide de sens.

Le prêt se fait à 3 % en présentiel directement à la médiathèque. Mais en cette période de pandémie avec un service essentiellement tactile, ce mode de prêt est, jusqu'à nouvel ordre, suspendu.

80 % des prêts se font à distance ; soit par voie postale gratuite, soit via le téléchargement gratuit de livres sur le site Éole de la médiathèque⁽¹⁾.

La dernière voie de diffusion est le réseau de bibliothèques muni-



cipales partenaires. Elles bénéficient d'une interface dédiée sur Éole qui va rendre disponibles les livres sur l'ensemble du territoire. Ces bibliothécaires sont également de précieux relais d'informations terrain pour une amélioration permanente des services.

Par ailleurs, la médiathèque publie une newsletter, avec les nouveautés disponibles ou encore les livres "coups de cœur" de ses bibliothécaires.

La Grande cause nationale, acte fondateur d'une Alliance pour l'accès à la lecture

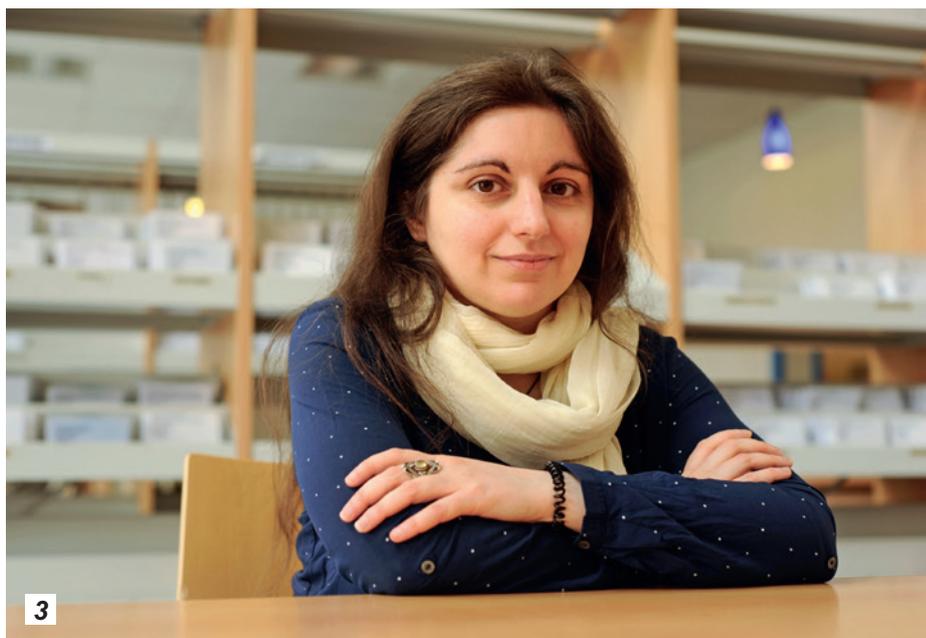
« Cette année "la lecture, Grande cause nationale" a donné l'occasion de nous fédérer avec 70 autres structures travaillant autour du livre et de l'accès à la lecture pour tous au sein du collectif de l'Alliance pour la lecture », poursuit la responsable de la médiathèque Valentin Haüy.

Dans ce groupe, il y a la Bibliothèque nationale de France, le Syndicat national de l'édition, des associations de bibliothécaires, des associations qui travaillent sur la lecture en prison, sur la lecture dans les hôpitaux ou sur le champ social.

Cette Alliance doit leur permettre de mieux collaborer au quotidien dans leurs domaines de compétence et leur donner les moyens de déployer des solutions concrètes.

Laurette Uzan conclut : « L'accès réduit à la lecture, c'est l'exclusion. Il faut une prise de conscience. L'Alliance pour la lecture sert aussi à cela. La Grande cause nationale, c'est l'acte fondateur de cette Alliance ! » ●

(1) <https://eole.avh.asso.fr>



L'association Valentin Haüy est membre de l'Alliance pour la lecture, labellisée **Grande cause nationale 2021-2022**.

Quelques chiffres pour la France

- Handicap visuel : 1 700 000 personnes
- Handicap intellectuel : 400 000 personnes
- Troubles « dys » (dont dyslexie, dyspraxie) : 6 à 8 % personnes par classe d'âge
- 6 à 10 000 personnes pratiquent le braille
- 60 000 nouveaux titres par an dans l'édition normale
- 8 % des livres disponibles commercialement sont adaptés

À propos de la médiathèque Valentin Haüy

- 58 000 titres au format audio Daisy (Digital Accessible Information System : format audio conçu pour faciliter la lecture par des personnes handicapées)
- 20 000 titres en braille
- Plus de 100 000 CD envoyés par an au domicile des lecteurs
- 300 titres de la Rentrée littéraire proposés chaque année
- 80 % des prêts se font à distance, via le téléchargement ou l'envoi postal gratuit de CD audio et de livres braille
- Téléchargement sur la bibliothèque en ligne Éole : 45 % des prêts en 2015, près de 70 % en 2021 ●



1

2

> DÉCOUVRIR

1 - Statue de Valentin Haüy et de son premier élève, François Lesueur, devant l'Institut national des jeunes aveugles, 1859.
2 - Portrait en couleur, 1789.

Valentin Haüy, pionnier des droits des personnes aveugles et malvoyantes

Le 19 mars 2022 marque le bicentenaire de la mort de Valentin Haüy (1745-1822). Corinne Doria, chercheuse associée à la Sorbonne, revient sur l'histoire et l'œuvre de cet intellectuel français qui est l'un des premiers à s'intéresser à l'éducation des personnes aveugles.

Peu de gens connaissent Valentin Haüy. Pouvez-vous le présenter ?

Valentin Haüy est un personnage absolument fascinant, déjà par son parcours professionnel. En effet, il est issu d'un milieu relativement modeste, puisque ses parents sont tisserands en Picardie. Pourtant, il réussit après des études de langues à Paris à prendre le poste très prestigieux de traducteur interprète du roi et membre du

bureau académique d'écriture. Grand polyglotte, il connaît une dizaine de langues en plus du latin et du grec. On peut d'ailleurs penser que son intérêt pour les questions de communication et de langue a aussi induit sa curiosité pour la communication des personnes dénuées d'un sens.

Valentin Haüy va consacrer sa vie au sort des personnes aveugles. Comment expliquer cette implication totale alors qu'il n'avait pas de rapport a priori avec le handicap visuel ?

Une version anecdotique est citée régulièrement. On raconte qu'en 1771, il était en train d'assister à la foire de Saint-Ovide au cours de laquelle il y avait une espèce de concert où des aveugles vêtus de manière assez voyante et ridicule étaient l'objet de moqueries. Valentin Haüy aurait été scandalisé par ce manque de considération pour leur humanité et aurait décidé d'agir pour améliorer leur sort. Bien que cette histoire soit vraie,

on ne peut pas expliquer son dévouement sans le remettre dans son contexte. Avant, la possibilité d'éduquer un aveugle ou un sourd-muet n'était même pas admise : ils étaient considérés comme diminués d'un point de vue intellectuel. Or, cette perception change à l'époque des Lumières, notamment avec les philosophes dits sensualistes qui s'intéressent à la manière dont les sens agissent et s'influencent mutuellement de sorte que si un des sens est diminué, les autres sens peuvent venir aider la personne à recevoir les informations nécessaires à sa survie. Denis Diderot, dans *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* (1749), analyse la question de la hiérarchie des sens. Il remet en question la primauté de la vue par rapport au toucher, puisque la vue peut tromper contrairement au toucher. Il s'intéresse aux aveugles comme des personnes avec un développement différent et non comme des personnes inférieures.

Quelle était la situation des personnes aveugles en France jusque-là ?

En dehors des cercles intellectuels, les aveugles étaient considérés comme des gens misérables et méprisés car incapables de travailler. Ils étaient culpabilisés car ce handicap était souvent considéré comme une punition de Dieu. Des organisations charitables pouvaient intervenir pour assurer leur survie mais certainement pas pour leur réinsertion sociale.

Valentin Haüy fait donc partie de ce nouveau courant de pensée qui croit possible l'éducation des personnes aveugles ?

Oui, Valentin Haüy croit en la possibilité de donner accès aux aveugles à la lecture à travers le toucher. Il invente un système d'écriture assez complexe et coûteux avec des caractères en relief. Il s'adresse à des artisans qu'il paie de sa poche pour mettre en œuvre son système. Le projet prend une dizaine d'années à aboutir car Valentin Haüy n'est pas riche. Mais il arrive finalement à apprendre à un jeune aveugle, François Lesueur, à lire, à faire des opérations de mathématique, et à lire de la musique. Dans les milieux savants, cette première réussite attire l'attention du milieu philanthropique, qui déjà s'intéressait à l'éducation des jeunes filles aveugles. On

décide de confier à Valentin Haüy la création d'une nouvelle institution pour apprendre aux enfants aveugles à lire et à travailler : l'Institut des Enfants Aveugles. Une démonstration à Versailles en 1786 devant le roi Louis XVI permet de dynamiser son développement qui reçoit alors la protection royale et un soutien financier régulier. On passe d'une poignée d'élèves à une centaine d'enfants. C'est la première fois que la cause de l'éducation des aveugles est prise en charge par une autorité politique.

Cette autorité politique est renversée, et pourtant l'école fondée par Valentin Haüy, actuel Institut national des jeunes aveugles (INJA), demeure...

En effet, l'école survit à la Révolution française, au Consulat, et à l'Empire, mais pour Valentin Haüy, les années qui suivent la révolution sont assez difficiles. L'INJA va fusionner avec l'hospice des Quinze-Vingts, créé au 13^e siècle comme un hospice où les aveugles avaient droit de vivre mais étaient isolés de la société. Son projet lui est complètement enlevé et l'administration décide de donner la priorité au travail manuel, ce qui s'avérera être un échec total. Jugé politiquement dangereux, il s'exile en Russie où le Tsar le mandate pour créer et diriger pendant 11 ans une école pour aveugles. Après la chute de Napoléon et le retour de la

monarchie en France, Valentin Haüy se sent suffisamment en sécurité pour retourner dans son pays natal. Il n'est plus directeur de l'Institut royal des jeunes aveugles mais la nouvelle administration récupère ses principes pédagogiques : accès à la culture et accès au travail pour permettre à un enfant

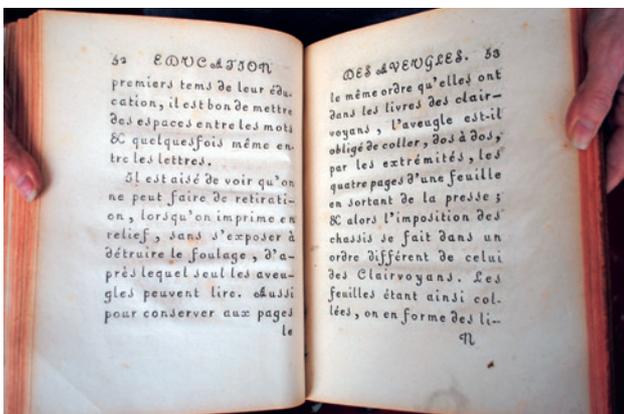
aveugle d'avoir un développement complet. Rentré en France en 1817, il partage les dernières années de sa vie avec son frère, homme d'église, et meurt en 1822.

L'INJA a permis à plusieurs générations d'enfants de se former. Parmi eux, on compte Louis Braille, mais aussi Maurice de la Sizeranne, créateur de l'association Valentin Haüy. Pouvez-vous nous parler des origines de cette association ?

L'origine de l'association Valentin Haüy naît du constat fait par Maurice de la Sizeranne que les jeunes aveugles qui reçoivent une éducation à l'INJA demeurent encore et toujours dans une situation de marginalité sociale. Il commence à créer des périodiques qui traitent des questions de la société, de la psychologie des aveugles, imprimés en braille et en noir. C'est un premier effort pour que la communauté des aveugles puisse avoir conscience d'elle-même et sensibiliser la société des voyants aux problèmes qu'ils rencontrent. Il crée aussi des rendez-vous mensuels chez lui avec des personnalités, des intellectuels intéressés à la question des aveugles. Ces réunions sont considérées comme les origines de l'association. L'association Valentin Haüy représente un point de repère culturel et social fondamental pour les personnes aveugles ou malvoyantes, et toutes les personnes s'intéressant à ces questions.

Au-delà de l'existence de l'INJA et de l'association Valentin Haüy, comment l'héritage de Valentin Haüy perdure-t-il ?

Son héritage est toujours vivant dans la mesure où l'idée de donner accès à la culture, à l'éducation et au travail aux personnes déficientes visuelles est encore considérée aujourd'hui comme le système le plus efficace pour leur permettre de sortir de leur isolement, et de s'insérer dans la société. ●



Essai sur l'éducation des aveugles, Valentin Haüy, 1786. Imprimé par les Enfants-Aveugles (sic). Livre typographié avec une presse noircissant les lettres en relief.



> AGIR ENSEMBLE

Formation et emploi des déficients visuels : le coup de pouce des dons IFI

En France, un travailleur handicapé sur trois dispose d'un emploi, contre deux personnes sur trois pour la population dans son ensemble (source IGAS, *Handicaps et emploi*, 2020).

Comment faire face aux défis de l'emploi mais aussi à celui de la formation professionnelle lorsque l'on souffre d'un handicap visuel ?

Avec plus de 130 ans d'actions pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes aveugles ou malvoyantes, l'association Valentin Haüy propose des solutions concrètes aux personnes déficientes visuelles pour favoriser l'autonomie et l'emploi.

Pour les personnes confrontées au handicap visuel, il n'y a pas d'autonomie et d'avenir sans qualification professionnelle et emploi. Pour les aider face à ces défis, l'association a créé et gère trois structures spécialisées qui ont pour mission la formation et l'insertion professionnelles : le Centre de formation et de rééducation professionnelle (CFRP), situé à Paris dans le 7^e arrondissement, l'entreprise adaptée « L'atelier de la Villette » dans le 19^e arrondissement de Paris et l'entreprise adaptée « Frère Francis », située à Nantes.

Ces deux entreprises emploient aujourd'hui 51 personnes handicapées. Le Centre de formation et de rééducation professionnelle (CFRP) a quant à lui accueilli en 2021, 160 étudiants dont 61 nouveaux élèves. Il propose des formations qualifiantes variées telles qu'employé administratif et d'accueil, masseur "bien-être", mécanicien cycle ou kinésithérapeute. L'offre de formation s'est même étoffée en 2018 en créant un BTS (brevet technicien supérieur) informatique.

En choisissant de soutenir spécifiquement ces trois établissements de l'association, vous pouvez aujourd'hui mettre votre impôt au service de l'emploi des personnes déficientes visuelles. En effet,

reconnue d'utilité publique depuis 1891, l'association Valentin Haüy est habilitée dans ce cas à recevoir des dons ouvrant droit à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), soit **75 % du montant de ce don dans la limite de 50 000 euros**.

Aujourd'hui, par ce don aux trois établissements, vous aidez l'association à maintenir et développer ses capacités d'accueil et leurs offres pour les personnes aveugles ou malvoyantes qui ne souhaitent qu'une chose : **être intégrées à part entière dans notre société et accéder à une formation professionnelle ou à un emploi**.

Vous pouvez avoir la garantie que chacun de vos dons est bien utilisé. L'association Valentin Haüy est membre du Comité de la Charte du don en confiance, qui contrôle régulièrement la bonne utilisation des dons reçus. Ses comptes sont en outre certifiés par des commissaires aux comptes indépendants et sont publiés chaque année. ●

Pour faire un don en ligne, rendez-vous vite sur www.avh.asso.fr rubrique « je fais un don ».

Questions/Réponses

Comment recevoir la newsletter de l'association ?

La newsletter vous informe des actions menées par notre association et vous renseigne précisément sur tout ce que nous pouvons mettre en œuvre grâce à la générosité de nos donateurs. Si vous souhaitez la recevoir, vous pouvez nous transmettre votre adresse email sur un bulletin de don ou directement auprès du service Relation donateurs, mais aussi en vous inscrivant directement sur notre site : www.avh.asso.fr

J'ai effectué un don à votre association, mais mon reçu fiscal ne m'est jamais parvenu.

Si vous n'avez pas reçu votre reçu fiscal, il se peut que nous n'ayons pas la bonne adresse postale ou qu'il y ait eu une perte de courrier. N'hésitez pas à contacter notre service Relation donateurs qui vérifiera votre adresse et vous fera parvenir un duplicata.

Comment fonctionne le don en ligne ?

Sur notre site www.avh.asso.fr, vous avez le choix du type de

soutien que vous souhaitez apporter afin d'agir pour l'autonomie des aveugles ou des malvoyants : un don ponctuel hors cadre IFI, un don ponctuel IFI ou un don régulier par prélèvement automatique.

Est-il possible de désigner l'association Valentin Haüy comme bénéficiaire d'une assurance-vie ?

Oui, l'association Valentin Haüy peut être désignée dans la clause bénéficiaire du contrat, soit lors de la souscription d'une assurance vie, soit par la suite, en modifiant la clause bénéficiaire. Vous pouvez aussi fixer une priorité dans vos bénéficiaires. Par exemple, nommer votre conjoint, et décider que si ce dernier décède avant vous, vous désignez l'association



L'association Valentin Haüy est membre fondateur du Comité de la Charte du don en confiance et agréée par cet organisme de contrôle des associations et des fondations faisant appel à la générosité du public.

Valentin Haüy comme bénéficiaire de second rang. Votre interlocutrice pour l'assurance-vie : Dorothee Gravereaux, 01 44 49 29 60. d.gravereaux@avh.asso.fr

Où puis je trouver un comité Valentin Haüy près de chez moi ?

Vous pouvez trouver toutes les coordonnées de nos comités départementaux et correspondances locales sur www.avh.asso.fr, rubrique l'association/nos comités. ●

Contact :

Relation donateurs
Marie ou Sandra
01 44 49 27 05
relationdonateurs@avh.asso.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur :
www.avh.asso.fr



BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER

Mandat de prélèvement automatique SEPA

66%
de déduction
fiscale*

OUI, je veux soutenir régulièrement les actions de l'association Valentin Haüy.

Je choisis le montant de mon don :

- 10 € /mois
 15 € /mois
 20 € /mois
 30 € /mois
 autre : € /mois

Mes coordonnées

Mme M. Mme et M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : E-mail :

Désignation du compte à débiter

NUMÉRO INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION BANCAIRE (IBAN)

CODE INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION DE MA BANQUE (BIC)

N° RUM (partie réservée à l'association) :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété et accompagné de votre RIB/IBAN.

Fait à :

Le :

Signature : (obligatoire)

*Dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association Valentin Haüy à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association Valentin Haüy. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte. Vous pouvez faire suspendre l'exécution de ce prélèvement par simple demande écrite à l'association, signée au plus tard le 20 du mois précédent. NOTE : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

PEUT-ON AVOIR ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

quand on est
malvoyant ?



Valentin
HAÛY

POUR MIEUX VIVRE
SA MALVOYANCE

Des services pour l'autonomie au quotidien

- Matériels adaptés proposés dans nos boutiques
- Téléphonie, informatique et technologies adaptées : information, sensibilisation, initiation dans les comités départementaux
- Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM)



www.mieuxvivresamalvoyance.com

